

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Dominique MAURE suppléé par Cyril DESMOLIS, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDZAZ suppléé par Amélie VIOLLET, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-six et le 20 janvier, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 20 janvier 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique JORDAN

20260203.09

**VALIDATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL
LES COCCINELLES DE LA MAISON BLEUE**

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, et l'article L. 1411-7 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 1121-3 et suivants et L. 3121-1 et suivants ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°20250130.03 du 30 janvier 2025 approuvant le principe du recours à la Délégation de Service Public (DSP), sous forme d'affermage, relative à l'exploitation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (60 berceaux), située 135 chemin des Hutins Vieux, à SCIEZ-SUR-LEMAN (74 140), et dont le précédent contrat a expiré le 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°20251104.03 du 4 novembre 2025 portant sur le choix du soumissionnaire LA MAISON BLEUE en tant que délégataire pour la gestion de l'exploitation de la crèche intercommunale « Les Coccinelles » entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2030 ;

Considérant :

- que le changement d'opérateur nécessite la mise à jour du règlement intérieur de la crèche Les Coccinelles afin de l'adapter aux procédures et aux engagements de l'exploitant La Maison Bleue ;
- que le nouveau règlement intérieur précise les modalités d'accueil, les conditions d'inscription, les règles de fonctionnement quotidiennes, les obligations des familles, les dispositions relatives à la sécurité et à l'hygiène, ainsi que la politique tarifaire applicable ;
- que ce document doit être validé par le Conseil syndical pour permettre son entrée en vigueur et assurer un cadre clair, sécurisé et harmonisé pour les familles, le personnel et l'exploitant.

La présidente précise que la mention relative à l'accueil spécifique des enfants porteur de handicap, page 7, sera retirée. En effet, au nom du principe d'inclusion cette précision n'a pas lieu d'être.

Décision

Les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident

D'approuver le règlement intérieur de la crèche "Les Coccinelles", tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération.

D'autoriser la Présidente à signer le règlement intérieur, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

D'autoriser l'opérateur La Maison Bleue à communiquer ce règlement intérieur aux familles et à le mettre en application immédiate.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

La Présidente,
Fatima BOUVIER

